



18.02
ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à Villefontaine, le 31 janvier de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 67 Présents / 68 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (24)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (7)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (19)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2018, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise anticipée des résultats.

- De dire que les résultats prévisionnels du budget 2017 sont inscrits dans le budget 2018 selon les termes de l'annexe. Les résultats seront corrigés et affectés définitivement après le vote du CA.

Voir annexe ci-jointe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 31 janvier 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2018 qui s'est déroulé lors de la séance du 13 décembre 2017

Je propose donc au Comité syndical :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 32 906 777 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	23 295 725.32	24 326 492.40
- opérations d'ordre	2 883 908.68	53 141.60
- excédent repris au 002		1 800 000.00
Total	26 179 634.00	26 179 634.00
Investissement		
- opérations réelles	6 669 001.40	634 144.32
- opérations d'ordre entre section	53 141.60	2 883 908.68
- opérations d'ordre interne à la section	5 000.00	5 000.00
-excédent repris au 001		1 195 461.00
-affectation des résultats au compte 1068		2 008 629.00
Total	6 727 143.00	6 727 143.00

Annexe délibération BP 2018

Calcul du résultat 2017 repris par anticipation au BP 2018

Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017 :	+ 24 657 905.68
Excédent 2016 repris en fonctionnement (R002) :	+ 2 047 761.18
Dépenses de l'exercice 2017 :	- 22 897 038.36
Excédent de fonctionnement 2017 brut :	= 3 808 628.50

Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2017 :	+ 2 141 747.79
Excédent 2016 repris en investissement (R001) :	+ 726 172.26
Dépenses de l'exercice 2017 :	- 1 672 458.56
Excédent d'investissement 2017 Total :	= 1 195 461.49
Reports d'investissement à financer nets sur 2018 :	- 1 690 457.00

Inscriptions au BP 2018 :

Au compte de recette d'investissement 1068 :	+ 2 008 629.00
Au compte de recette d'investissement 001 :	+ 1 195 461.00
Au compte de recette de fonctionnement 002 :	+ 1 800 000.00